



Durée : 1.50 jours
(10.50 heures)

Théorie : 4.50 heures

Pratique : 6 heures

Pré requis

- Avoir suivi la formation initiale (moins de 3 ans).

- Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées de l'entreprise.

HABILITATION ELECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/BE + attributs / H0(V)

Conforme à la norme NF C 18 510

Recyclage

Personnes concernées

- ✓ Toutes personnes amenées à réaliser des opérations d'ordre électrique sur ou à proximité d'installations ou d'équipements électriques en exploitation en Basse Tension.
- ✓ Toutes personnes amenées à effectuer des essais, mesures et vérifications en Basse Tension.

Objectif

- ✓ Acquérir une formation en vue d'obtenir l'habilitation électrique B1(V)/B2(V)/BR/BC/BE + attributs / H0(V) dans le cadre de la norme NF C 18 510.
- ✓ Assurer sa sécurité et celle de son équipe lors de travaux d'ordre électrique dans des locaux ou à proximité des ouvrages électrique en exploitation en Basse tension
- ✓ Etre capable d'assurer le poste de chargé de travaux d'ordre électrique en Basse Tension
- ✓ Etre capable d'effectuer en sécurité des opérations de consignation, de dépannage, de mesurage, d'essai et de vérification en Basse Tension

Selon le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et à la norme NF C 18 510 de décembre 2011.

Parcours pédagogique

I - Le risque électrique.

Le danger et les risques.

II - Les effets du courant électrique.

Les facteurs aggravants.

Les mécanismes de l'électrisation.

III - La prévention du risque électrique.

Les différentes classes de matériel et les indices de protection.

Les protections individuelles et collectives avec les dispositifs de signalisation.

Les matériels de sécurité communs et spécifiques.

Les protections complémentaires

Les outillages électriques portatifs.



Moyens pédagogiques

Matériel de démonstration :

Appareillage électrique
(disjoncteurs, contacteurs
interrupteurs, sectionneurs,
fusibles...),

Appareils de mesure
(multimètre, pince ampère
métrique...),

Appareils liés à la consignation
(mise à la terre et en court-
circuit, vérificateur absence de
tension) ,

Documentation utilisée
couramment dans les
principales entreprises de la
région.

***La formation est dispensée
par des formateurs
assurant des missions
techniques auprès des
entreprises et formés
régulièrement.***

HABILITATION ELECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/BE + attributs / H0(V) Conforme à la norme NF C 18 510

Recyclage

IV - Les définitions normatives.

Les domaines de tension - Les habilitations.

Les personnes concernées - Les documents associés aux manœuvres.

Les installations et les équipements - Les opérations communes.

Les zones de l'environnement électrique.

Travaux pratiques: identification des zones (0.50h)

V - Les travaux au voisinage de pièces nues sous tension.

Définitions - Les opérations particulières.

Travaux pratiques : mise en situation sur armoires (1h)

VI - Appareils et verrouillages.

Les différents types d'appareils Haute et Basse tension,

Les différents types d'appareils.

Travaux pratiques : présentation de matériel (0.50h)

VII - La consignation électrique.

Les principes fondamentaux,

Les procédures de consignation et de déconsignation,

L'intervention en basse tension BR - Les opérations spécifiques.

Travaux pratiques : exercices pratiques sur installation (2h)

VIII- Opérations et travaux d'ordre électrique.

Préparation d'un travail - Réalisation du travail,

Préparation d'une intervention - Réalisation d'une intervention.

Travaux pratiques : exercices pratiques sur installation (2h)

IX - Conduite à tenir en cas d'accident.

Les origines des accidents.

X - Contrôle des connaissances.

L'évaluation théorique :

- 1 questionnaire de type QCM (40 questions) portant sur les thèmes de la formation initiale.
- Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

L'évaluation pratique :

- Faire une consignation - Mettre le balisage en place,
- Savoir appliquer la prévention du risque électrique, Assurer la direction des travaux ou l'intervention confiée à des exécutants.

Attestation de formation délivrée en fin de formation